

LE TRAIT D'UNION

Le journal des syndiqué.e.s CGT du Jura

N° 443 — MAI 2024

Déposé le 25 05 2024

Directeur de Publication : Richard DHIVERS Mensuel imprimé par nos soins Commission Paritaire 0923 S 05500 UD – UL –SYNDICATS- ISSN ° 0241 – 9505

PRIX: 0.15 CTS



Dispensé de timbrage

EDITO

Cannes: la CGT et le festival

SOMMAIRE

- 1 Edito
- 2 Formations syndicales
- 3 Elections européennes
- 4 Congrès de l'UD
- 5 Actu départementale
- 6 Conférence sur l'école
- 7 Indecosa-CGT
- 8 KANKOIHOUKI

(permanences de 8H à 13H30) Tel : 03.84.24.43.65 Ou ud39@cqt.fr

Site Internet : www.cgtjura.fr



Page Facebook
« Union Départementale CGT du Jura »



Le grand public l'ignore, mais la CGT a joué un rôle essentiel dans la création du Festival de Cannes. La CGT a non seulement co-fondé le festival, et elle s'est mobilisée pour que ce projet puisse voir le jour à la Libération.

En 1946 il faut reconstruire le pays, le gouvernement manque alors de moyens pour financer un festival annuel jugé trop cher. C'est à ce moment que la CGT joue un rôle primordial. En effet la CGT investit alors un important travail militant, le premier palais des festivals n'aurait pas pu être achevé sans les syndiqués qui ont aidé bénévolement à sa construction. Aussi, la CGT va intervenir dans le financement de cette première édition. Or aujourd'hui, le rôle de la CGT dans l'histoire du festival de Cannes est remis en cause, ou du moins oublié. Le Festival de Cannes tient ses racines dans le Front Populaire et a traversé des luttes sociales importantes. Aujourd'hui encore la Fédération CGT Spectacle fait partie du comité d'organisation du festival de Cannes.

Enfant tardif du Front populaire, le premier Festival de Cannes aurait normalement dû avoir lieu en 1939. Ébauché par le gouvernement de Léon Blum pour faire suite aux succès du cinéma, son but était aussi et (peut-être surtout) de concurrencer le Festival de Venise régenté par le pouvoir fasciste. En 1938 en effet, la délégation française à Venise n'apprécia guère de voir « La grande illusion », le chef-d'oeuvre pacifiste de Jean Renoir -qui passait alors pour "le" cinéaste du Front populaire- être interdit de récompense suprême, après intervention personnelle de Mussolini.

Engagée depuis toujours dans la démocratisation de la culture et le soutien à la création, CGT cofondatrice du Festival international du film de Cannes, était présente sur la croisette pour cette 77ème édition représentée par sa secrétaire générale, Sophie Binet.

Formations syndicales



Notez les dates! Pensez à vous inscrire!

N'oubliez pas de faire la demande à l'employeur UN MOIS AVANT <u>avec les bons</u> modèles de demandes !

Modèles de demande dans le Trait d'Union d'août dernier, ou demandez à l'UD ou disponible en téléchargement : https://cloud.cgt.fr/index.php/s/JwWGKA8ZaS3CNk7

- Formation des élus CSE :
- **Du 17 au 21 juin 2024**, la Fédération FNAF organise une formation qui s'adresse prioritairement aux camarades élus dans les CSE du secteur de l'Agroalimentaire. Cette formation se tiendra à l'UD.
- Du 1^{er} au 5 juillet 2024, la même formation des élus CSE est organisée par la Fédération CGT de la Métallurgie, et sera animée par Pascal LOUREIRO. Cette formation est ouverte à d'autres camarades élus titulaires dans les CSE. Si vous êtes intéressé, faites rapidement la demande auprès de votre employeur, au plus tard le 1^{er} juin 2024. Et informez rapidement l'UD de votre inscription : ud39@cgt.fr

Deux formations « S'impliquer dans la CGT », se sont tenues à Dole, les 14 et 16 mai 2024. Ce module d'une journée s'adresse aux nouveaux syndiqués, c'est la toute première étape de la formation syndicale, l'occasion de commencer à découvrir la CGT!





Ces deux journées de formation étaient animées par Bruno ARTEL et Antoine CORDIER.

Elections européennes, c'est le 9 juin 2024!

Salarié·es, retraité·es, que vous le vouliez ou non, les règles européennes impactent de plus en plus votre vie et votre travail. Les directions d'entreprises et les actionnaires l'ont compris : ils s'organisent à tous les niveaux. Les syndicats aussi, et c'est pourquoi la CGT fait partie de la Confédération Européenne des Syndicats pour être plus forts encore.

Ensemble, nous nous battons pour plus de protection sociale et environnementale, plus d'égalité, de partage et solidarité.



Ça n'est pas la vision du gouvernement Macron qui œuvre à protéger les seuls intérêts des plus riches. C'est encore moins l'action du RN et de l'extrême droite en Europe dont les votes au Parlement trahissent le vrai projet.

Chaque vote compte pour peser à la fois sur les politiques européennes et sur les politiques nationales qui affectent nos vies dans et en dehors du travail.

Europe sociale et des peuples ou Europe de la finance ? Europe du travail ou Europe du capital ?

L'adoption d'un salaire minimum européen en 2022 est un outil de lutte contre le dumping social. Cela permettra pour un e travailleur se belge, espagnol e ou irlandais e une augmentation de 300 euros par mois. C'est un premier pas pour faire converger les salaires européens vers le haut et lutter ainsi contre le dumping social et les délocalisations. D'autres mesures en faveur des travailleur ses ont été votées et tout l'enjeu de ces élections est que les gouvernements nationaux traduisent correctement ces directives.

L'extrême droite : la pire ennemie du monde du travail

Au Parlement européen, le RN a voté : contre la mise en place de salaires minimums en Europe ; contre les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes ; contre la revalorisation des personnels soignants ; contre la responsabilisation des multinationales ; contre la protection des travailleur-ses ubérisé-es ; contre le renforcement du dialogue social et de la démocratie.

L'extrême droite est contre la justice, la solidarité ou la démocratie. L'extrême droite est l'amie des patrons, petits ou grands. L'extrême droite est l'ennemie de celles et ceux qui travaillent.

La CGT a fait condamner la France pour non-respect du droit européen, ce qui va obliger le gouvernement à permettre aux salarié·es en arrêt maladie d'avoir aussi droit à des congés payés. Ces exemples démontrent l'importance d'avoir au Parlement européen des député·es progressistes qui portent les revendications des salarié·es!

La CGT appelle tou·tes les salarié·es, privé·es d'emploi et retraité·es du pays à voter aux élections européennes du dimanche 9 juin 2024.

Info Congrès de l'UD

Notre Union Départementale CGT du Jura tiendra son congrès les jeudi 7 et vendredi 8 novembre 2024 à Domblans.

Nous vous invitons dès à présent à vous réunir dans vos syndicats pour définir vos représentants pour ce congrès ainsi que les candidatures à la Commission Exécutive.

Vous le savez notre UD est fragilisée et a cruellement besoin d'un renforcement militant par l'investissement de nouveaux camarades et si possible par une mutualisation de moyens (décharge partielle).

Pour préparer ce congrès, une commission d'organisation se tient mensuellement. Vous pouvez participer à ces travaux préparatoires en vous signalant par retour de mail.

Pour vous situer, le rétro-planning du congrès :

30 juin 2024 : information des syndicats et envoi des propositions

d'amendements statutaires,

15 septembre 2024 : envoi du projet de document d'orientation, des fiches mandats

et des fiches de candidatures à la CE et à la CFC,

8 octobre 2024 : clôture de la réception des propositions d'amendements

statutaires,

26 octobre 2024 : cloture de réception des candidatures à la CE et à la CFC,

7 et 8 novembre 2024 : congrès.



Actualité départementale

Résultats d'élections CSE : Scènes du Jura :

Lors du premier tour la CGT, seul syndicat présent, a obtenu 100 % de représentativité, mais à une voix près, le quorum n'a pas été atteint, et il a fallu faire un second tour pour élire les élus CSE.

Pour 56 électeurs inscrits, il y a eu 28 votants. La CGT obtient tous les sièges en titulaires et en suppléants.

Ces élections sont l'occasion de parler un peu de cette structure particulière « Scènes du Jura » : L'effectif est composé de salariés, qui se répartissent dans deux grandes catégories liées à leurs contrats de travail : les intermittents et les permanents (il est important de rappeler que "intermittent du spectacle" n'est pas un métier, mais un contrat de travail particulier).



Les intermittents (ou CDDU) sont des techniciens qui viennent en renfort de l'équipe technique permanente et dont l'activité est directement liée à un spectacle (préparation, montage, costumes, régie...). Ils sont par définition multi-employeurs. La condition des trois mois d'ancienneté pour être électeur leur étant difficilement applicable, la convention collective prévoit un seuil de 55 jours ou 385 heures de travail continu ou discontinu sur les 12 mois précédent la signature du protocole d'accord préelectoral. Ceux qui ne passent pas ce seuil et ne votent dans aucune entreprise votent dans le cadre des élections TPE.

Pour donner une idée de la répartition, 55 intermittents sont comptabilisés dans les effectifs de Scènes du Jura, ils ne sont que 3 à atteindre le seuil pour pouvoir voter! Juridiquement, tous les salariés non intermittents sont des permanents.

INFORMATION AUX TRESORIERS DES SYNDICATS!

Régulièrement, c'est-à-dire plusieurs fois par an, les trésoriers de syndicats doivent reverser la part de la cotisation des adhérents qui revient à la Confédération, la Fédération, l'UD et l'UL. Ce reversement se fait par un versement direct à COGETISE.

ATTENTION : nouvelle adresse d'envoi des bordereaux papier COGETISE et des chèques, nouvelle adresse impérative :

Confédération Générale du Travail Case 2-4 263 rue de Paris 93516 MONTREUIL CEDEX



Et pensez à effectuer le solde des reversements sur les cotisations 2023, si cela n'a pas encore été fait !

Retour sur la « conférence sur l'école »

Le 21 mai dernier s'est tenue à Juraparc à LONS, une Conférence sur l'Ecole, à l'initiative de plusieurs syndicats, dont la CGT. Johann DANIEL, secrétaire de l'UL de Lons, représentait la CGT à la tribune.

Parents, syndicalistes, enseignant-es, lycéen-es ont besoin de comprendre ce qui est en train de se jouer pour l'école, de la maternelle à l'université.

C'est un appel à une riposte, unitaire et collective que lancent les actrices et acteurs de l'éducation. Nous ne pouvons nous résigner à une école du tri social et c'est ensemble que nous pouvons faire barrage.

L'école publique française, dans son ensemble, va mal. Les signaux sont au rouge, le président de la République en fait une affaire personnelle ... mais dans une direction amplifiant la fracture sociale qui ronge déjà notre école.



Rejoignant d'autres études, les dernières évaluations PISA soulignent et confirment des indicateurs inquiétants : poursuite de la baisse des résultats des élèves de 15-16 ans en maths et lecture, confirmation des écarts de réussite selon les milieux sociaux, mal-être scolaire sensible des élèves et souffrance des professionnels de l'éducation.

Ce constat accablant est le fruit de politiques éducatives anciennes (mais amplifiées ces dernières années), conjuguées à un sous-investissement chronique, qui ont mené le système scolaire au bord de la rupture. Et les annonces récentes de Gabriel Attal regroupées sous le vocable « Chocs des savoirs » se situent dans la parfaite continuité des réformes précédentes. Elles ne peuvent qu'aggraver le caractère inégalitaire et ségrégatif de l'école, et la mise sous tutelle des métiers de l'enseignement.

Pour relever le défi d'une école plus égalitaire, pour former des citoyennes et des citoyens de demain éclairé·es, à même de relever les enjeux majeurs posés par les crises climatiques, démocratiques, sociales qui pèsent sur nos sociétés, un changement de cap est plus que jamais nécessaire.

Nous ne pouvons plus accepter que les acquisitions scolaires soient accessibles à une partie des élèves, évinçant les élèves majoritairement issu·es des classes populaires dont celles et

ceux en situation de handicap.

La maîtrise des savoirs permettant de penser le monde pour le transformer doit être accessible à l'ensemble des élèves. Nous ne pouvons plus accepter les manques de moyens financiers et humains participant de la dégradation du service public d'éducation.





INformation et DEfense des COnsommateurs SAlariés de la CGT

Face aux aléas climatiques, sommes-nous bien couverts ?

Bon nombre de nos concitoyens, d'où qu'ils soient, ont été exposés ces derniers temps à des tempêtes, de la grêle, des vagues de submersion et à des inondations importantes. Pour certains même, c'est la double peine avec des sinistres « à répétition ». Pour beaucoup se pose alors la question de la garantie de leur contrat d'assurance, avec à la clé, parfois, de cruelles désillusions. Voilà une question importante à se poser dès la souscription d'un contrat d'assurance quel qu'il soit : quelle couverture adaptée dois-je souscrire ? Comment ça marche ?

S'assurer est souvent un choix S'assurer est une protection que nous souscrivons « pour le cas où » un dommage se produirait.

Les sinistres liés aux aléas climatiques explosent Pour de nombreux assurés, le sinistre est là. Des maisons sont dévastées, des véhicules sont à la dérive ou sous les flots... Cela fait la « une » de nos journaux télévisés trop régulièrement. Deux types d'assurance vont nous intéresser dans ce cas d'espèce. L'assurance « habitation » et l'assurance « automobile » . Pour peu que vous ayez bien souscrit une garantie de « dommages » !

Pour votre maison, vous trouverez ces garanties dommages dans votre contrat « multirisques » habitation. N'hésitez pas à le relire. Vous assurez ainsi vos biens contre l'incendie, les dégâts des eaux, le vol, etc. L'assurance des tempêtes, de la grêle est une extension obligatoire de la garantie incendie au sein des contrats. Sans compter que l'assuré disposant d'une garantie dommages (dégâts des eaux ou incendie ou multirisques) est couvert contre les dégâts dus aux catastrophes naturelles. Le cas particulier de la catastrophe naturelle (CatNat)

C'est un garantie légale obligatoire. Les surprimes et les franchises sont fixées par l'État. Ainsi, nous réglons tous le même pourcentage : 12 % mais avec l'augmentation des sinistres, il est prévu de passer cette cotisation à 20 % dans les mois qui viennent.1

La franchise qui sera déduite du montant de l'indemnité s'élève pour le moment, à 380 € pour tous (habitation comme automobile). Elle est fixée par voie réglementaire. Voilà un risque mutualisé qui bénéficie d'une réassurance publique. Bon à savoir : Depuis le 1er janvier 2024, si votre contrat le prévoit, l'assureur pourra appliquer la franchise indiquée dans le contrat pour la garantie tempête si elle est inférieure à celle de la garantie CatNat ! Pour la loi, la garantie catastrophes naturelles couvre "les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises", les dommages matériels directs non assurables, dans les limites et conditions fixées par le contrat. Un sinistre catastrophique pour vous n'est pas automatiquement une CatNat. Pour savoir si le sinistre remplit bien les conditions exigées, il faut un arrêté. Un arrêté de catastrophe naturelle. C'est la condition de l'indemnisation. Le maire de la commune sinistrée demande cette reconnaissance au Préfet, un dossier part en commission interministérielle et si la reconnaissance tombe, il y aura un arrêté qui paraîtra au Journal Officiel.

Faites une petite check-list de vos garanties Des franchises, des abattements de vétusté, des plafonds de prise en charge... Autant de choses qui ont énormément d'importance et qui entraînent des répercussions sur le prix. Un contrat d'assurance est avant tout « un contrat »

quand, quoi, qui

2024

QUAND	QUOI	ou	QUI
17 au 21 juin 2024	Formation élus CSE organisé par la FD FNAF	UD	Les élus CSE FNAF
1 ^{er} au 5 juillet 2024	Formation élus CSE	UD	Les élus CSE
4 juillet 2024	Congrès UL Champagnole	UL de Champagnole	Les représentants des syndicats du secteur de Champagnole
6 juillet 2024	AG des syndicats des Territoriaux	UD	Les camarades des syndicats de la Fonction Publique Territoriale
7 et 8 novembre 2024	Congrès de l'UD	Domblans – Salle des Fêtes	Les camarades mandatés par leurs syndicats
25 novembre au 9 décembre 2024	Elections TPE	Par internet	Tous les salariés des entreprises de moins de 11 salariés



 \Rightarrow **UD du JURA** - Tel : 03 84 24 43 65

⇒ Email : ud39@cgt.fr

⇒ **UL LONS LE SAUNIER -**Tel :03 84 47 65 31

⇒ Email : cgt-lons@orange.fr

⇒ UL DOLE - Tel : 03 84 72 03 77

⇒ Email : cgt.dole@orange.fr

⇒ **UL A/P/S/M** - Tel : 06 08 87 65 87 ⇒ Email : cgt.arbois@orange.fr

 \Rightarrow **UL CHAMPAGNOLE** - Tel : 03 84 52 49 03

⇒ Email: cgt.champagnole@orange.fr

 \Rightarrow **UL SAINT CLAUDE** - Tel: 06 86 78 55 86

⇒ Email: cgt.saintclaude@gmail.com